

COMMISSION DE SUIVI ET DE CONCERTATION

GROUPE DE TRAVAIL « SECURITE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

- Mardi 5 février 2013 -

Note d'ambiance

Après une présentation du nouveau directeur de la DEAL Guyane Denis GIROU qui a pris ses fonctions le 30 janvier 2013, un tour de table est engagé afin de présenter les membres du GT. L'essentiel de la séance s'est organisée autour de plusieurs présentations réalisées par Shell qui s'était entouré pour l'occasion d'experts techniques (géologue, géophysicien). Le collège représentatif du public regrette l'absence de GNE et de WWF, compte tenu des éléments apportés par SHELL sur des sujets soulevés notamment par ces associations.

Déroulement de la réunion

Le relevé de décision de la précédente séance a été validé par l'ensemble des membres présents.

Le président du GT a rappelé les dispositions annoncées lors de la précédente séance de la Commission de Suivi et de Concertation qui a entériné le statut des relevés de décision issus des groupes de travaux. Ceux-ci au même titre que les publications liées à la Commission ont vocation à être mis à disposition du public et notamment en ligne.

Présentation SHELL :

Shell indique que suite aux demandes répétées des membres du GT d'avoir une présentation plus détaillée des travaux, les présentations qui suivent ont été réalisées dans cet esprit de partage et de transparence.

La présentation est faite d'une synthèse des travaux de forage sur le puits GM-ES 2 et des enseignements qui ont pu en être tirés. Il est indiqué que d'un point de vue géologique il s'agit d'un échec : les prévisions de présence d'hydrocarbures se sont avérées être infructueuses.

Ce retour d'expérience a permis de revoir le concept du puits GM-ES 3. De manière générale, le site est géologiquement équivalent. Une synthèse des travaux est présentée avec une description d'un événement de détachement d'un cuvelage dans le tube conducteur suites aux conditions météorologiques (phénomène de houle importante). Ces conditions ont entraîné un arrêt des opérations de 15 jours nécessaires pour vérifier l'intégrité des barrières de sécurité. Le cuvelage a arrêté sa course au niveau du bloc obturateur de puits et a été « remonté » rapidement. Les opérations de forage se sont poursuivies ensuite normalement.

L'arrêté préfectoral encadrant les travaux de sismique prévoit la réalisation par un expert indépendant d'une analyse des mesures employées par Shell pour réduire les effets des opérations sur la mégafaune en particulier.

La présentation s'est faite en 3 temps : une analyse de la bibliographie existante sur 30 ans sur la Guyane en termes d'environnement, une présentation des moyens mis en œuvre par Shell, une mesure de l'écart entre ces moyens et les standards internationaux. Les conclusions de l'expert aboutissent principalement à la recommandation suivantes : améliorer le système de détection des animaux de nuit.

L'expertise présentée en séance est jointe au présent relevé de décision.

La DEAL Guyane présente ses premières observations de l'étude : les moyens de calculs de l'évolution du niveau sonore dans l'espace et l'évaluation des effets sur la faune, les observations de nuits, l'état de la mer / limite d'observation. Ces sujets feront l'objet de réflexion interne pour l'encadrement d'une nouvelle opération de sismique et la DEAL note que la proposition de l'expert d'avoir recours à des observateurs de nuit équipés de vision infrarouge avait déjà été mise en œuvre avec peu de succès sur la sismique réalisée par Tullow Oil en 2009. La difficulté de mise en œuvre est liée à la qualité de contraste entre les animaux et la mer qui rend la détection délicate.

SHELL indique que les conditions de mise en œuvre de la sismique avaient pris en compte les données connues sur le milieu marin et avaient intégré les conditions optimales permettant de réduire l'effet sur la faune.

Le dernier point de présentation concerne le suivi écotoxicologique sur les effluents et produits des travaux. En application des arrêtés préfectoraux encadrant les travaux, sont mis en œuvre :

- des contrôles qualités (certificats d'organismes internationaux spécialisés),
- des analyses de présence de contaminants,
- des suivis d'évolution de l'environnement (sédiment, benthos, colonne d'eau).

Plus particulièrement, à la demande de l'autorité de contrôle, des prélèvements ont été réalisés sur le site prévu pour les forages GM-ES 2 et 3 afin de réaliser un état initial du fond de la mer qui sera comparé à un état final permettant ainsi de suivre le cas échéant l'évolution environnementale. L'objectif de ces prélèvements est de contrôler l'absence d'impact du forage sur les fonds marins démontrée par la société dans son dossier d'ouverture de travaux.

Cahier des charges « littoral et mangroves » :

Le président du groupe de travail, après avoir demandé si des membres souhaitaient apporter des compléments, annonce que le cahier des charges est arrêté et finalisé. Une réflexion sur la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage est en cours et un choix définitif sera présenté à la prochaine séance.

Les membres volontaires pour participer au comité de pilotage de l'étude sont :

- Etat Major Zone Défense (Préfecture)
- Direction de la Mer,
- DEAL,
- WWF
- GNE

Une participation de Shell qui a présenté de l'intérêt pour l'acquisition d'information et notamment sur cette étude est envisagée.

Le collectif répondra sur sa participation ultérieurement.

Il est rappelé que la composition du comité de pilotage n'est pas figée et que les membres excusés à cette séance gardent l'opportunité d'y figurer.

Exercice d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures

Par manque de temps, le retour de l'Action de l'Etat en Mer (AEM) sur l'exercice ACOUPA 2012 est reporté à la prochaine séance.

Relevé de décisions

Les points suivants ont été actés en séance :

- L'expertise de la société URS est jointe à la présente
- Cette expertise sera remise à l'ordre du jour dans un délai raisonnable pour que chaque membre puisse en prendre connaissance

Proposition d'ordre du jour pour la prochaine séance

La prochaine séance est programmée le 5 mars 2013 à 14h30, avec :

- présentation par Shell des travaux en cours
- restitution de l'exercice d'assistance à navire en difficulté et de lutte contre une pollution maritime accidentelle « ACOUPA 2012 » des 13 et 14 novembre 2012
- présentation de la maîtrise d'œuvre/d'ouvrage pour le cahier des charges « littoral et mangrove »
-

Feuille de route (Proposition des membres)

Les propositions des membres de sujets pouvant constituer la feuille de route du groupe de travail sont :

- Sauvegarde de la vie en mer
- Risques de pollution
- Moyens mis en œuvre par Shell pour gérer la sécurité
- Moyens d'améliorer l'information du public sur la sécurité et la protection de l'environnement
- Protection des biens et personnes à l'aéroport
- Renforcement de l'évaluation des impacts
- Suivi des impacts en cours de travaux
- Connaissance du littoral guyanais
- Compensation des impacts
- Concertations préalables sur le Schéma Minier Marin
- Dépollution de vasière et de mangrove
- Mesures compensatoires pour permettre une bonne gestion des sites
- Avancement des travaux
- Qualification des observateurs embarqués